

**Conseil économique et social**

Provisoire

22 novembre 2002

Français

Original: anglais

Session de fond de 2002

Segment général

Compte rendu analytique provisoire de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 juillet 2002, à 10 heures

Président: M. Šimonović (Croatie)
puis : M. Rosenthal (Vice-Président) (Guatemala)

Sommaire

Application et suivi coordonnés et intégrés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

- a) Application et suivi coordonnés et intégrés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 10 h 25.

1. **Le Président** rappelle que le segment général du Conseil est destiné à couvrir en détail les questions opérationnelles et à permettre au Conseil de fournir des orientations à ses organes subsidiaires. Un grand nombre de nouveaux domaines d'activité ont vu le jour en 2002, notamment la nouvelle Instance permanente sur les questions autochtones, alors que la question de l'intégration d'une perspective sexospécifique et celle des pays les moins avancés ont fait l'objet de nouveaux sous-points de l'ordre du jour du Conseil. Le Président accueille avec satisfaction l'établissement par le Conseil d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit et estime que d'autres groupes de ce type devraient être établis à l'avenir.

2. *M. Rosenthal (Guatemala), Vice-Président, prend la présidence.*

3. **Le Président** note qu'il ne reste que quelques jours au Conseil avant la fin de sa session et qu'un grand nombre de questions doivent encore être examinées. Il fait appel à la coopération de toutes les délégations et signale que des consultations informelles seront organisées, le cas échéant, pour permettre au Conseil de finir ses travaux à temps.

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

a) Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2002/48, 53, 57 et 64)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

4. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) souhaite présenter plusieurs rapports établis par le Département des affaires économiques et sociales afin d'aider le Conseil à déterminer les priorités communes parmi les questions couvertes dans le segment général. Si la grande diversité de ces questions rend difficile la recherche de points de convergence, M. Civili estime que le suivi de

la Déclaration du Millénaire et des grandes conférences et réunions au sommet peut offrir un cadre utile aux délibérations du Conseil.

5. Dans la déclaration qu'il a prononcée au Conseil à l'ouverture de la session, le Secrétaire général a souligné l'enjeu que représentait la concentration des efforts d'élaboration et de coordination des politiques du Conseil sur la mise en oeuvre des objectifs de développement du millénaire. Dans le rapport du Département au segment de coordination, cet objectif est décrit comme un exemple de l'exercice par le Conseil de son rôle de gestion. Si certaines délégations ont remis en question l'adéquation du terme « gestion », M. Civili croit comprendre que ce terme désigne la fonction du Conseil qui consiste à fournir des orientations et des avis pour les travaux de la structure économique et sociale de l'Organisation, le segment général s'occupant essentiellement des commissions techniques et des autres organes subsidiaires du Conseil. Les commissions techniques ont été au centre des grandes conférences mondiales des années 90 et servent de cadre au suivi de ces conférences. Le Conseil ayant été l'instigateur du concept de suivi intégré des conférences, il sera jugé sur son aptitude à mener à bien ce suivi intégré.

6. Le prochain débat à l'Assemblée générale, demandé dans la résolution 56/211, sur la forme et la périodicité des processus de suivi des conférences fournira une première occasion importante d'évaluer les progrès. Les délibérations du Conseil doivent contribuer à ce débat en couvrant les rôles respectifs des commissions techniques, du Conseil et de l'Assemblée dans le suivi des conférences, en vue de faire progresser l'intégration et d'améliorer l'efficacité.

7. Le suivi du Consensus de Monterrey est un exemple important d'un tel processus et sera déterminant pour la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire. Cependant, ce processus se heurte à deux problèmes majeurs : le premier a trait à la mise en place de dispositifs de suivi reflétant le rôle spécifique de la Conférence de Monterrey en vue de la traduction dans la pratique des objectifs de développement du Millénaire et le deuxième consiste à faire de ces dispositifs une partie intégrante du travail de suivi du Conseil pour toutes les conférences, en préservant l'impulsion politique importante générée à Monterrey.

8. Deux questions interdisciplinaires essentielles pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et la réponse aux enjeux de la mondialisation qui sont identifiées dans cette Déclaration sont la contribution des technologies de l'information et des communications (TIC) au développement et la promotion des partenariats pour le développement. Le lancement du Groupe d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les TIC doit certainement être considéré comme une réalisation majeure du Conseil dans ce domaine.

9. La coopération régionale a un rôle important à jouer dans le suivi des conférences et le dialogue annuel du Conseil avec les commissions régionales de l'Organisation constitue un cadre utile. Cependant, il faudra redoubler d'efforts pour intégrer véritablement la perspective régionale dans les activités de Conseil, qu'il s'agisse des activités de surveillance ou des activités d'élaboration et de coordination des politiques.

10. À l'instar du Conseil, le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a placé les principaux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire au centre de ses efforts. Les conférences mondiales des années 90 ont marqué à maints égards un tournant dans les relations interorganisations, témoignant de plus en plus de la détermination commune à réaliser des objectifs communs. Cette nouvelle ère a eu pour point culminant le Sommet et la Déclaration du Millénaire, qui ont aussi marqué le début d'une nouvelle phase, en fournissant aux organismes des Nations Unies un cadre d'action auquel ils sont individuellement et collectivement attachés. La prise de conscience de cette situation a conduit le CCS à structurer ses travaux en prenant étroitement pour modèle le programme d'établissement de rapports du Secrétaire général sur le suivi de la Déclaration du Millénaire. Le rapport du CSS (E/2002/55) illustre les nombreuses formes de collaboration établies entre les organismes des Nations Unies pour appuyer de façon collective et complémentaire les efforts de développement des États Membres. Il faut espérer que le Conseil, aussi, sera en mesure de tirer parti dans ses travaux du rapport établi régulièrement par le CCS.

11. **M. Chowdhury** (Sous-Secrétaire général et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) indique que la troisième

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Bruxelles en mai 2001, a marqué un tournant dans les efforts réalisés par ces pays et dans l'aide que leur apporte la communauté internationale. Le Programme d'action pour la décennie 2001-2010, qui diffère à maints égards des programmes de 1981 et de 1990, sert de cadre à un solide partenariat mondial pour accélérer la croissance économique des pays les moins avancés, assurer leur développement durable et mettre fin à leur marginalisation, en mettant l'accent sur plusieurs questions interdisciplinaires. Le Programme a pour objectif global de progresser sensiblement vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015 et encourager le développement durable. Il est axé sur sept engagements spécifiques : promouvoir un cadre d'action centré sur l'être humain; assurer une bonne gouvernance au niveau international et national; renforcer les capacités humaines et institutionnelles; mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés puissent tirer parti de la mondialisation; accroître le rôle du commerce et du développement; réduire la vulnérabilité; et mobiliser les ressources.

12. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été établi, sur la recommandation du Secrétaire général, par la résolution 56/227 de l'Assemblée générale. Il a été chargé de faciliter la mobilisation d'un appui et de ressources au niveau international pour l'application du Programme d'action et d'assurer sa coordination, son contrôle et son examen effectifs. Il s'attachera surtout à soutenir l'application au niveau local du Programme d'action à la fois par les pays les moins avancés et par les donateurs, qui travailleront en étroite coordination avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin que le système de coordonnateurs résidents apporte son plein appui aux pays les moins avancés. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté tiendront compte également de la mise en oeuvre du Programme d'action.

13. Le Bureau du Haut Représentant travaillera avec tous les organismes compétents des Nations Unies de façon à s'assurer qu'ils intègrent le Programme

d'action dans leurs activités et dans les processus intergouvernementaux et qu'ils établissent des centres de liaison appropriés pour l'examen et le suivi. Il travaillera aussi avec d'autres organisations multilatérales, notamment les organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement régionales, afin de les encourager à prêter tout particulièrement attention aux efforts de développement des pays les moins avancés et, en particulier, à l'application du Programme d'action. Enfin, le Bureau maintiendra des contacts étroits avec la société civile aux niveaux national et mondial ainsi qu'avec le secteur privé, pour faire en sorte que tous deviennent des partenaires à part entière des pays les moins avancés et facilitent une coopération plus étroite avec ces pays.

14. Le premier plan à moyen terme du Bureau (2002-2005), qui a été approuvé récemment par le Comité du programme et de la coordination (CPC), investit le Bureau de larges responsabilités dans le suivi et la coordination de l'application du Programme d'action. Ces activités ont débuté sur trois fronts : faire en sorte que la question des pays les moins avancés figure en bonne place dans les discussions intergouvernementales; s'occuper tout particulièrement de l'Afrique, eu égard notamment au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) adopté récemment par l'Union africaine; et soutenir les dispositifs de mise en oeuvre au niveau des pays, y compris l'établissement de forums nationaux, comme envisagé dans le Programme d'action.

15. Le Bureau du Haut Représentant s'acquittera de ses fonctions de coordination, de contrôle et d'établissement de rapports dans une optique plus large, à savoir mettre en évidence les préoccupations et les potentialités des pays les moins avancés face à la mondialisation rapide. Il faudrait s'attacher en priorité à tirer parti des enseignements accumulés et à formuler des propositions concrètes au Conseil et à l'Assemblée générale pour soutenir les pays les moins avancés. Le rôle du Conseil, comme cela est stipulé dans le Programme d'action, consiste à inscrire à son ordre du jour tous les ans un point sur l'examen et la coordination, à entreprendre des examens réguliers dans le cadre de son segment à haut niveau et à se préparer à l'examen annuel avec l'aide d'experts.

16. Les examens annuels doivent incorporer des activités de suivi, de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Programme

d'action aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial sur la base des rapports des gouvernements et d'autres organismes. Ils doivent aussi favoriser la coopération internationale à tous les niveaux de façon à appuyer le Programme d'action et élaborer de nouvelles politiques et mesures pour accompagner les évolutions nationales et extérieures. Les organes directeurs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été invités à rendre compte au Conseil des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

17. M. Chowdhury recommande que le Conseil entreprenne l'examen annuel de l'application du Programme d'action dans le cadre du segment général de sa session de fond, réservant expressément un jour à cet examen, au titre d'un point distinct de l'ordre du jour. L'examen devrait donner lieu à des arrangements créatifs et participatifs, dont la forme et la structure seront décidées chaque année lors de la session d'organisation du Conseil, avec la possibilité d'une organisation selon un schéma thématique, sur la base des sept engagements fixés dans le Programme d'action.

18. Le Secrétaire général est prié de soumettre, au plus tard la dernière semaine de mai de chaque année, un rapport sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés par les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et tous les autres acteurs, y compris la société civile, dans l'application du Programme d'action, avec des recommandations spécifiques et des mesures concrètes pour la période d'application à venir. Tous les organismes des Nations Unies et les autres organisations multilatérales sont invités à fournir, le moment venu, des contributions pour le rapport dans leurs domaines de compétence respectifs. Après l'examen, tous les organes compétents des Nations Unies doivent être informés des mesures à prendre sur la base de l'expérience acquise l'année précédente et de l'identification des meilleures pratiques dans les pays les moins avancés. Le Conseil ne doit pas perdre de vue les problèmes particuliers des pays sans littoral et des petits pays insulaires.

19. Le Conseil pourrait vouloir renouveler l'invitation faite par l'Assemblée générale aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations multilatérales d'incorporer l'application de la Déclaration et du Programme d'action de

Bruxelles, à la fois dans leurs programmes de travail et dans leurs processus intergouvernementaux. Il pourrait aussi appeler leur attention sur l'importance d'une coordination optimale avec le Bureau dans le cadre de leurs activités. M. Chowdhury suggère que le Conseil consacre le segment à haut niveau de sa session de fond de 2004 à l'examen et à la coordination de l'application du Programme d'action, conformément à sa décision 2001/320. Le Conseil voudra peut-être aussi demander au Bureau du Haut Représentant de contribuer à la mise en oeuvre de la recommandation visée au paragraphe 111 du Programme d'action.

20. **Mme Tibaijuka** (Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) signale que la transformation de la Commission des établissements humains en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et du Centre pour les établissements humains en secrétariat du Programme, qui résulte de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, n'a pas entraîné de changement dans le mandat, la composition ou le *modus operandi* du Conseil d'administration. Cependant, ces changements, et le fait que le Comité des représentants permanents constitue désormais de manière formelle l'organe subsidiaire inter-sessions du Conseil d'administration, ont renforcé la coopération du Conseil d'administration avec les organes directeurs des autres organismes des Nations Unies et amélioré la capacité d'ONU-Habitat de servir de centre d'échange d'informations et d'organisme chef de file pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et des sections pertinentes de la Déclaration du Millénaire.

21. La capacité d'ONU-Habitat de mobiliser des ressources pour apporter du capital d'amorçage et financer des projets et des programmes est indispensable à la mise en oeuvre réussie du Programme pour l'habitat. L'une de ses fonctions centrales est de fournir des services consultatifs et de mettre en oeuvre des projets relatifs aux logements et aux établissements humains à la demande des États Membres. La nécessité de renforcer la coopération technique a été réaffirmée dans de nombreuses décisions de la Commission des établissements humains et de l'Assemblée générale ainsi que dans la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire.

22. ONU-Habitat a participé en tant que membre à part entière à la réunion du CCS qui s'est tenue à Rome en avril 2002, ainsi qu'à d'autres mécanismes de coordination du système des Nations Unies. Dans ce cadre, on attend de lui qu'il coordonne la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et qu'il forge des partenariats interorganisations sur le logement et le développement d'établissements humains durables. En outre, sa plus large participation au Groupe des Nations Unies pour le développement devrait permettre une coopération plus productive avec les autres institutions spécialisées, fonds, programmes et équipes de pays des Nations Unies et devrait donner aux établissements humains une plus grande visibilité en tant que question de développement interdisciplinaire, eu égard en particulier à l'objectif de développement du millénaire d'améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020. Enfin, la participation aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement devrait renforcer le rôle opérationnel d'ONU-Habitat, en favorisant une plus large présence au niveau des pays, et devrait aussi encourager les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à soutenir les observatoires urbains, les réseaux et les institutions de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local ainsi qu'à incorporer un chapitre spécifique sur le logement et les établissements humains durables dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Système de répartition des responsabilités pour le Programme pour l'habitat qui est envisagé devrait être bien placé pour faire office de groupe de travail dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement.

23. Le Forum sur l'environnement urbain et le Forum international sur la pauvreté en milieu urbain ont été regroupés pour constituer le Forum urbain mondial, qui a tenu sa première session à Nairobi du 29 avril au 1er mai 2002. Ce Forum, réunion à participation non limitée rassemblant des experts et présidée par les Ministres du logement d'Afrique du Sud et de la Suède, a accordé une grande priorité à la participation des partenaires du Programme pour l'habitat et a attiré plus de 1 200 participants, y compris des délégations gouvernementales de 81 pays et un grand nombre d'habitants de taudis. Les délibérations ont surtout porté sur l'urbanisation durable et l'élimination des doubles emplois ainsi que sur l'identification des

synergies entre organismes de développement dans l'application du Programme pour l'habitat.

24. **M. Christensen** (Observateur du Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés, que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, la Roumanie, la Slovénie et la Turquie, limitera ses commentaires aux questions concernant les pays les moins avancés. L'Union européenne se félicite de l'établissement du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui servira de cadre utile à un suivi cohérent du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés.

25. Sur la question centrale de l'application, M. Christensen note que le Programme a clairement défini les tâches à accomplir. Ces efforts doivent être fondés sur un partenariat avec les pays les moins avancés et leurs associés pour le développement, ce qui suppose des stratégies nationales de réduction de la pauvreté impliquant le secteur privé et la société civile en tant que parties prenantes essentielles. L'Union européenne demande instamment au Conseil de consacrer un futur segment à haut niveau à l'examen et à la coordination du Programme d'action, mais estime indispensable qu'il y ait d'abord des réalisations à examiner.

26. **M. Aardal** (Observateur de la Norvège) se félicite de l'établissement de groupes consultatifs spécifiques sur les pays africains qui sortent d'un conflit; cependant, comme le note le paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général (E/2002/12), le succès d'un tel groupe dépend de l'engagement des gouvernements nationaux et des partenaires internationaux et de l'ampleur et de la régularité du soutien politique et financier pour la mise en oeuvre de ces engagements. M. Aardal souscrit à la priorité donnée par le Secrétaire général dans son rapport à l'application et au suivi intégrés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire (A/57/75-E/2002/57), ainsi qu'à l'importance accordée à l'intégration d'une perspective sexospécifique, qui constitue un défi à relever dans le cadre du suivi des conférences.

27. Les conférences mondiales ont défini l'ordre du jour normatif de l'Organisation des Nations Unies pour le nouveau millénaire, et le suivi des conférences devra être intégré dans les travaux réguliers des principaux organes de l'Organisation, notamment l'Assemblée générale et le Conseil. Le suivi doit être clairement relié aux efforts visant la réalisation des objectifs de développement du millénaire, doit être contrôlé et coordonné par le Conseil et doit avoir pour point d'ancrage les commissions techniques.

28. Le Consensus de Monterrey constitue une plateforme importante pour les politiques de développement en raison de l'accent qu'il accorde au rôle des politiques nationales pour attirer l'investissement, exploiter les possibilités commerciales et utiliser directement l'aide publique au développement (APD). Le Conseil doit viser à mobiliser l'appui et l'engagement politiques nécessaires au Consensus en impliquant les ministères nationaux, les institutions de Bretton Woods, l'OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les banques régionales et les fonds de développement, les investisseurs, les responsables d'entreprises et les organisations non gouvernementales, tirant parti de l'expérience acquise lors des travaux préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement. La réunion annuelle du Conseil avec les institutions de Bretton Woods doit devenir un événement politique majeur; à l'heure actuelle, trop peu de ministres participent à cette réunion et il y a peu de dialogue véritable.

29. **M. Maquieira** (Chili) déclare, à propos de la question du financement du développement, que les efforts réalisés par le Conseil jusqu'ici pour établir une solide base de travail avec les institutions de Bretton Woods représentent la première étape d'un processus continu. Il importe que le Conseil réfléchisse aux questions concernant le Consensus de Monterrey eu égard aux positions adoptées par ces institutions.

30. Pour ce qui est de la question de Haïti, M. Maquieira suggère que le Conseil demande au Secrétaire général de trouver un moyen de remédier aux problèmes de développement dans le cadre des activités de consolidation de la paix après les conflits. Il importe non seulement de déterminer l'état du développement économique et social de Haïti, mais aussi d'évaluer le fonctionnement global du pays dans la situation actuelle.

31. L'Instance permanente sur les questions autochtones est une source de fierté pour le Chili, qui a contribué à sa constitution. Cependant, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une commission technique du Conseil, l'Instance devrait opter une procédure différente d'établissement de rapports que celle applicable aux commissions.

32. Dans son travail sur le suivi coordonné et intégré des grandes conférences, le Conseil doit s'attacher à résoudre des questions en suspens comme la fréquence des activités de suivi, qui sera sans doute examinée par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Le Conseil doit examiner les résultats de fond des grandes conférences afin d'assurer leur coordination et leur intégration. La délégation chilienne soutient le travail du CCS et se félicite qu'il ait été fermement approuvé par le Secrétaire général.

33. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) se félicite que le segment à haut niveau ait axé son attention sur la mise en valeur des ressources humaines, question interdisciplinaire centrale, lors des conférences récentes tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil doit être félicité pour avoir encouragé la coordination qui a rendu possible la réalisation des buts et objectifs définis lors de ces conférences. Le suivi, qui favorise la responsabilisation, est un important élément de cette coordination. Avec leurs objectifs et cibles simples, directs et concrets, les conférences récentes des Nations Unies servent de cadre au développement et le Conseil doit aider l'Organisation des Nations Unies et les États Membres à travailler ensemble pour atteindre ces objectifs et suivre les progrès.

34. M. Siv apprécie le rôle de chef de file joué par la Commission de statistique dans l'harmonisation des indicateurs utilisés par l'Organisation des Nations Unies et il encourage l'Organisation ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à fournir une assistance technique pour permettre aux États Membres de mettre en place les bases de la capacité statistique. M. Siv invite également le Conseil à encourager l'utilisation des statistiques pour appuyer l'élaboration efficace des politiques nationales ainsi que pour faciliter une bonne gouvernance publique.

35. La délégation des États-Unis convient avec le Secrétaire général que la Conférence internationale sur le financement du développement a établi un mécanisme de suivi novateur. Avec la conclusion du

cycle actuel de conférences, le moment est venu de se concentrer sur la mise en oeuvre. Le Conseil, de concert avec les commissions techniques, doit préparer et organiser des réunions d'examen dans le cadre de son programme de travail en cours.

36. **M. Sun Xiabo** (Chine) souligne que l'application et le suivi des conférences et des réunions au sommet consacrées au développement au niveau international doivent être fondés sur des objectifs, principes, consensus et engagements convenus. Sans des ressources adéquates et des conditions préférentielles pour le transfert de technologies et le renforcement des capacités, tout examen de l'application des résultats des conférences sera dénué de sens. Le Conseil doit se concentrer sur la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, avec la participation continue des institutions de Bretton Woods et de l'OMC.

37. La délégation chinoise prend note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'évaluation et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet (E/2002/53). M. Sun convient que des indicateurs appropriés constituent des outils utiles pour mesurer les progrès réalisés et mettre en évidence le niveau d'application dans des domaines particuliers, qu'ils participent à l'examen et l'évaluation globales et qu'ils diminuent la charge que représente la collecte de données. Toutefois, conformément à la résolution du Conseil 200/27, il convient d'identifier ou de mettre au point, avec la participation de l'ensemble des pays, un petit nombre d'indicateurs communs et de les faire approuver par les organismes intergouvernementaux compétents.

38. Les indicateurs utilisés pour évaluer le suivi des grandes conférences doivent être ceux mentionnés dans les textes issus de ces réunions et doivent être appliqués en tenant compte des conditions spécifiques, des différents niveaux de développement et des capacités de chaque pays en matière de statistiques; ils ne doivent pas être imposés aux États. La clé d'un bon fonctionnement des indicateurs de base se trouve dans le renforcement effectif, par la coopération internationale, des capacités des pays en développement en matière de statistique. Les indicateurs ne doivent pas être étudiés uniquement dans l'optique des actions nationale et leur utilisation dans la coopération internationale doit être améliorée. Le Conseil doit aussi prendre en compte les opinions

des commissions techniques dans leurs domaines de compétence respectifs.

39. La délégation chinoise ne peut soutenir certaines des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2002/48). La référence aux « nouveaux partenariats » au paragraphe 18 est très vague et la recommandation visant à ce qu'ONU-Habitat contribue à faire reconnaître le rôle des villes et des collectivités locales, ainsi que de leurs associations mondiales, en tant que partenaires de l'ONU, et à favoriser le dialogue entre les autorités à tous les niveaux et les partenaires du Programme pour l'habitat sur l'ensemble des questions liées à la décentralisation efficace et au renforcement des collectivités locales (par. 19), n'est conforme ni au consensus illustré dans la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains ni à la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ni aux résolutions pertinentes de la Commission des établissements humains.

40. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) indique que la Déclaration du Millénaire, qui reprend les résultats des conférences des années 90, constitue une base excellente pour une approche intégrée de l'examen de ces réunions. Cependant, on peut s'interroger sur l'opportunité de s'écarter de la pratique consistant à réaliser des examens à mi-parcours automatiquement tous les cinq ans. S'il était jugé essentiel de réaliser de tels examens, il faudrait être souple dans le choix de leur niveau politique et de leurs procédures opérationnelles. On pourrait également utiliser de façon plus efficace les mécanismes intergouvernementaux existants, par exemple en organisant des réunions ad hoc dans le cadre des sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

41. Un examen de la mise en oeuvre des décisions de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés ayant déjà été réalisé en 2001, la délégation de la Fédération de Russie est prête à étudier les options possibles dans le but de faire encore progresser les travaux du Conseil dans ce domaine important, en tirant parti des décisions de l'année précédente dans le cadre du débat sur l'application coordonnée et intégrée des décisions des réunions au sommet et conférences organisées sous l'égide de l'ONU.

42. La délégation russe soutient la décision prise lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale visant à renforcer le mandat et le statut de la Commission des établissements humains et considère que le renforcement de son statut devrait permettre une amélioration qualitative de la coopération internationale dans le domaine du développement durable des villes et des établissements humains.

43. **M. Stanislavov** signale que sa délégation est entièrement satisfaite de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, des ajustements importants ont été apportés pour l'examen de la mise en oeuvre de ce Programme. Pour réaliser intégralement les objectifs de cette session extraordinaire, il faut, entre autres, introduire des modalités de coopération interorganisations plus efficaces. Le Centre pour les établissements humains (ONU-Habitat) redynamisé joue un rôle primordial à cet égard.

44. La réunion du Forum urbain mondial, tenue à l'initiative d'ONU-Habitat, a constitué un cadre novateur pour un dialogue entre les représentants des gouvernements, de la société civile, du milieu des affaires et des cercles scientifiques. À l'avenir, le Forum devrait viser essentiellement à permettre des échanges de vues entre spécialistes et l'élaboration de recommandations thématiques sur le développement urbain durable et la protection des villes et des autres établissements humains contre les menaces terroristes ainsi que contre les processus technogéniques et naturels dangereux. De l'avis de la délégation de la Fédération de Russie, il existe dans cette optique des possibilités de coopération entre ONU-Habitat et d'autres organismes comme le Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (INSARAG).

45. **M. Pradhan** (Bhoutan) note que plus de deux décennies se sont écoulées depuis la réunion de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sans que des résultats significatifs aient été atteints. Toutefois, la délégation du Bhoutan est encouragée par les efforts consentis récemment par le système des Nations Unies pour faire en sorte que la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés marque un véritable changement dans la vie quotidienne des populations des pays les plus pauvres du monde. **M. Pradhan** se félicite aussi

des décisions adoptées par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) visant à intégrer le Programme d'action de Bruxelles dans leurs programmes de travail respectifs, et il encourage les organisations qui ne l'ont pas encore fait à travailler dans ce but.

46. Le commerce et l'aide figurent parmi les principaux sujets de préoccupation des pays les moins avancés. L'accent est de plus en plus mis sur l'intérêt économique mutuel, le commerce, et non l'aide, constituant le but ultime des stratégies de développement économique. Cependant, prêter attention au seul commerce ne constitue pas une garantie suffisante de développement durable, dans la mesure où la performance commerciale dépend de la constitution d'un secteur d'exportation dynamique. Un tel secteur est difficilement envisageable dans les pays les moins avancés, qui n'ont pas les infrastructures voulues dans les domaines du transport, des activités bancaires et des communications. Un financement prévisible et adéquat des secteurs sociaux et économiques est donc indispensable au développement économique de ces pays à long terme. Si les pays les moins avancés sont responsables au premier chef de leur développement, il est indispensable que la communauté internationale contribue de façon opportune et prévisible à combler leur manque de ressources.

47. La voie a été clairement tracée dans le Programme d'action de Bruxelles et lors d'autres grandes conférences, la coordination, l'application, l'examen et, le cas échéant, le redéploiement des efforts étant désormais des tâches vitales. La délégation du Bhoutan invite le Conseil, dans le cadre de son mandat, à continuer d'aider l'Assemblée générale à mener à bien ces tâches et à faire en sorte que les diverses parties prenantes jouent chacune leur rôle de façon coordonnée et en collaboration, au bénéfice des pays les moins avancés.

48. **M. Kogda** (Burkina Faso) souligne que les arrangements institutionnels visant à donner effet au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés sont en place et qu'il ne reste qu'à chaque partie intéressée à jouer son rôle. Afin de sortir les pays les moins avancés du piège de la pauvreté, chaque engagement pris à Bruxelles doit être respecté. Le Consensus de Monterrey peut représenter un grand avantage pour les pays les moins avancés et les

conclusions du prochain Sommet pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, devraient tenir compte de l'objectif essentiel qu'est réduction de la pauvreté dans les pays les plus vulnérables.

49. Si de saines politiques nationales sont nécessaires pour réduire la pauvreté, il est tout aussi important que les partenaires au développement honorent leurs engagements. Pour ce qui est de l'APD, du renforcement des capacités, de l'allègement de la dette et de l'accès aux marchés, les engagements pris par les pays donateurs dans le Programme d'action peuvent avoir une très grande incidence positive sur le développement des pays les moins avancés. Le Conseil a aussi une mission capitale à remplir dans la mise en oeuvre du Programme d'action et, dans cette optique, doit inscrire ce même point à l'ordre du jour du segment à haut niveau jusqu'à l'an 2005.

50. **M. Sharma** (Népal) souligne que les examens précédents du suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ont mis en évidence la nécessité de la coordination; les efforts isolés ont conduit à des progrès limités et peu concertés et n'ont pas permis de respecter les obligations collectives. La situation actuelle n'est pas favorable à la promotion d'une paix durable, du développement durables de la justice et de la dignité humaine, et on est de plus en plus conscient de la nécessité de combler l'écart croissant qui divise la communauté mondiale en rationalisant et en accélérant les efforts pour atteindre ces objectifs. Pour que les objectifs de développement du millénaire et les autres objectifs convenus puissent être réalisés, des cadres et des mécanismes doivent être mis en place et le développement durable doit être assuré aux niveaux mondial, régional et national. Toutes les parties prenantes doivent respecter leurs engagements et le Conseil doit améliorer sa coordination et son suivi et prendre des mesures correctrices le cas échéant.

51. **M. Sharma** se félicite donc de l'établissement du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Au cours des deux dernières décennies, les pays les moins avancés sont devenus de plus en plus marginalisés; **M. Sharma** espère que le Programme d'action de Bruxelles recevra toute l'attention dont il a besoin pour réussir. Il se félicite également de la proposition visant à établir des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains

qui sortent d'un conflit et demande instamment au Conseil et aux autres acteurs internationaux de faciliter ce processus à tous les niveaux.

52. Il est urgent que les conclusions convenues lors de la session de fond du Conseil de 2002 soient mises en oeuvre afin de remédier à la fracture digitale croissante entre pays riches et pays pauvres et entre les citoyens riches et les citoyens pauvres des pays en développement. M. Sharma approuve la relation entre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et l'objectif de développement du millénaire visant à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 et espère que les nouveaux mécanismes institutionnels mis en place dans ce domaine seront encore renforcés et soutenus. La communauté internationale se trouve à un tournant critique de ses efforts de mise en oeuvre des résultats des conférences internationales et M. Sharma espère qu'un Conseil renforcé prendra les réformes qui s'imposent; les mécanismes existants ne sont pas adaptés à la tâche actuelle.

53. **M. Iwai** (Japon) souligne l'importance d'une répartition des tâches entre le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CNUCED. Sa délégation croit comprendre que le nouveau Bureau aura la responsabilité globale de la coordination, des activités de sensibilisation et d'établissement de rapports et de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et que la mise en oeuvre des projets et programmes sera à la charge des autres organismes des Nations Unies, y compris la CNUCED.

54. M. Iwai appuie fermement la recommandation selon laquelle le Conseil doit procéder à un examen régulier du Programme d'action. Ce faisant, il doit adopter une approche orientée vers les résultats et les pays afin d'assurer des progrès tangibles. M. Iwai se félicite donc de l'accent mis sur la mise en oeuvre au niveau des pays en tant que cadre d'action.

55. **M. Aho-Glele** (Bénin) se félicite de l'adoption de la décision 2001/320, dans laquelle le Conseil a décidé d'inscrire à son ordre du jour le sous-point régulier intitulé « Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ». La délégation du Bénin attache une grande importance au Programme

d'action et attend des résultats concrets aux niveaux national, infra-régional et mondial. D'autres organismes des Nations Unies doivent aussi intégrer l'application de ce Programme dans leurs programmes de travail; l'UNICEF et le PNUD ont déjà décidé de le faire.

56. Les pays les moins avancés attendent des résultats concrets et les petites délégations, comme la sienne, n'ont pas le temps d'étudier les longs rapports. M. Aho-Glele demande donc au Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'établir un tableau synthétique des mesures de suivi et d'application du Programme d'action par toutes les parties prenantes, faisant apparaître les résultats prévus et les résultats effectifs pour chacun.

57. **Mme Flannery** (Sisters of Mercy of The Americas) considère que la charge de la dette extérieure est une question interdisciplinaire qui revêt une importance capitale dans les efforts qui sont faits pour lutter contre la pauvreté et arriver à une mise en oeuvre ne serait-ce que minime des objectifs de développement du millénaire. Ces dernières années, les ONG ont demandé l'annulation de la dette extérieure des pays les plus pauvres, mais, en dépit des promesses faites dans de nombreux contextes multilatéraux, cette question reste non résolue, avec des conséquences économiques et humaines dévastatrices dans beaucoup de pays.

58. Ce n'est qu'après une action de sensibilisation vigoureuse par la communauté des ONG que le Consensus de Monterrey a inclus une référence à la possibilité d'une annulation de la dette. Malheureusement, le document du consensus a réaffirmé son attachement à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, alors même que diverses études ont montré que cette initiative a déjà échoué. En outre, plusieurs organisations et individus de grand renom ont jugé irréaliste l'analyse de la viabilité de la dette utilisée par la Banque mondiale. Plus récemment, le Président du Comité de développement du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale a admis que plusieurs pays ne seraient pas en mesure d'arriver à un niveau d'endettement supportable, même si l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était menée à son terme.

59. Entre temps, la charge de la dette fait peser un très lourd fardeau sur les pays pauvres endettés. Le service de cette dette est prioritaire par rapport aux investissements dans l'éducation, la santé et les autres services de base, la malnutrition s'aggrave et la pauvreté se développe rapidement. La communauté des ONG souhaite donc souligner la nécessité vitale d'une annulation immédiate et inconditionnelle de la dette des pays les plus pauvres, en particulier ceux qui sont considérés par l'Organisation des Nations Unies comme faisant partie des pays les moins avancés, ainsi que l'adoption, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un mécanisme d'arbitrage juste et transparent pour régler le problème de la dette de tous les autres pays endettés.

60. L'annulation de la dette des pays les plus pauvres est indispensable à la résolution du problème de la pauvreté et de l'inégalité dans le monde. Mme Flannery demande au Secrétaire général et à tous les États Membres d'accorder toute l'attention voulue à la proposition qui sera soumise par les ONG à la session en cours du Conseil. Pour qu'il y ait quelque espoir d'arriver à réaliser les objectifs de développement du millénaire, la communauté internationale doit réaliser un effort concerté pour remédier sans délai aux très graves conséquences de l'endettement dans tous les pays très endettés.

61. **Mme Lubin** (Fédération internationale des centres sociaux et communautaires) souscrit à la déclaration de l'intervenante précédente. La Fédération internationale des centres sociaux et communautaires est une ONG à l'oeuvre dans plus de 45 pays qui a pour mandat de mettre en oeuvre des programmes relatifs aux services sociaux. Mme Lubin est préoccupée par le fait qu'alors que le Conseil et les autres organes internationaux disent se féliciter de la présence des ONG et chercher à établir des partenariats avec elles, aucun effort n'est fait pour négocier de véritables accords qui permettraient de débloquer les fonds nécessaires à cette fin. La plupart des ONG ont l'expérience des auto-évaluations et de l'établissement d'indicateurs qui permettent aux donateurs de mieux comprendre leurs projets et elles souhaitent participer au débat de procédure du Conseil concernant l'application et le suivi. Mme Lubin demande donc que les financements nécessaires à cette fin soient fournis.

62. **M. Maradona** (Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies (WAFUNIF)) indique que le programme de

travail actuel de son association est axé sur la mise en place de véritables partenariats ainsi que de politiques visant à permettre à tous les pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, de bénéficier de la révolution dans le domaine de la science, de la technologie et des TIC, et à améliorer la situation économique, politique et sociale des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les activités récentes ont porté sur la fracture numérique, la coopération technique et le renforcement des capacités ainsi que sur la nécessité impérieuse de donner à toutes les populations la possibilité de tirer également parti des avantages de la révolution économique.

63. Le transfert et le développement de technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications, sont des éléments indispensables d'une stratégie de développement durable réussie. Il est donc indispensable d'examiner et de mettre en pratique des procédures efficaces pour la mise au point et le développement de technologies auxquelles les pays en développement peuvent accéder, notamment par le biais de transferts à des conditions préférentielles et non commerciales.

64. La WAFUNIF contribue à la diffusion et à l'acquisition des connaissances dans les communautés défavorisées, en particulier dans les pays en développement. Les centres établis par l'Association s'occupent surtout d'encourager l'utilisation d'ordinateurs et des stratégies d'apprentissage informatisées et d'offrir des possibilités d'éducation et de formation dans les zones traditionnellement à l'écart du progrès technologique.

65. En mars 2002, la WAFUNIF a réuni un colloque sur le financement des technologies de l'information et des communications. Ce colloque officiel s'est tenu parallèlement à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey. Dans le prolongement du colloque de Monterrey et en tant que contribution au Sommet mondial sur la société de l'information, la WAFUNIF prévoit d'organiser une conférence internationale qui aura pour thème l'élimination des obstacles liés à la fracture numérique, au moyen de stratégies informatiques englobantes et de l'exploitation des synergies entre toutes les disciplines pour favoriser le développement durable. La conférence réfléchira à de nouveaux objectifs sociaux et technologiques pour

l'ère de l'information. En tant que contribution à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la WAFUNIF a organisé un atelier sur l'élimination de la fracture numérique grâce à la création de capacités et au renforcement du rôle des jeunes des pays les moins avancés dans l'effort de développement. La WAFUNIF soutient pleinement la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, adopté par cette Conférence, et attend avec impatience de continuer à travailler avec les organismes des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social.

66. **Mme Gustavson** (États-Unis d'Amérique) signale que son pays soutient sans réserve la mise en oeuvre concertée du Programme d'action de Bruxelles et honore les engagements qu'il a pris à la Conférence de 1995 sur la faim et la pauvreté. Depuis la Conférence de Bruxelles, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Doha et la Conférence internationale sur le financement du développement a eu lieu à Monterrey. Les conclusions de ces réunions importantes doivent être prises pleinement en compte pour ce qui est du commerce et des autres aspects du financement du développement affectant les pays les moins avancés.

67. Mme Gustavson se félicite de l'établissement du nouveau Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La délégation des États-Unis s'est déjà inquiétée d'une éventuelle confusion des mandats entre le nouveau Bureau et le Bureau existant du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et insulaires, à la CNUCED, ainsi qu'avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et elle continue de croire que tout chevauchement inutile doit être évité. Étant donné que le Bureau du Haut Représentant a été établi afin de regrouper les responsabilités pour la coordination de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, les autres bureaux devraient être restructurés ou démantelés.

La séance est levée à 12 h 50.